

Stage de seconde obligatoire du 17 juin au 28 juin

Tous les élèves de seconde générale et technologique participeront à un stage d'observation du 17 au 28 juin prochain, afin d'élargir leur connaissance du monde professionnel et de leur permettre de faire des choix d'orientation mieux éclairés.

Entreprises, artisans, commerçants, associations, services publics, collectivités etc. : les jeunes et leur famille peuvent se tourner vers de nombreux professionnels.

Toutefois, pour que tous les lycéens concernés bénéficient de ce dispositif, nous vous invitons aussi à rechercher le stage qui leur conviendrait sur la plateforme nationale 1jeune1solution <https://stagedeseconde.1jeune1solut...> qui leur est accessible depuis le 25 mars.

Nous mettons à votre disposition un dépliant résumant le dispositif, (en pièce jointe à ce post) une courte vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=T5C...> et une page d'information <https://www.education.gouv.fr/reuss...> à votre intention.

Les élèves inscrits pour un séjour SNU entre le 17 et 28 juin sont dispensés de stage.

Très cordialement,

Le Proviseur